

Par dépôt électronique et messager

Le 18 février 2016

Me Véronique Dubois, Secrétaire Régie de l'énergie Tour de la Bourse 800, rue du Square-Victoria Bureau 2.55 Montréal (Québec) H4Z 1A2 Yves Fréchette

Avocat Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest, 4e étage Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 6925 Téléc. : 514 289-2007

C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET: Demande du Transporteur relative au remplacement des systèmes de

commande et de protection liés à la compensation série au poste de

Kamouraska

Votre dossier : R-3954-2015 Notre dossier : R051335 YF

Chère consœur,

Le 11 décembre 2015, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») a produit auprès de la Régie sa demande concernant le projet décrit en rubrique.

Le 18 décembre 2015, la Régie a publié son *Avis aux personnes intéressées* qui prévoit ce qui suit :

« Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires à la Régie, avec copie au Transporteur, au plus tard le 18 février 2016 à 12h. Ce dernier pourra répondre à ces commentaires au plus tard le 25 février 2016 à 12h. »

Le délai est maintenant expiré et aucun intéressé n'a soumis de commentaires écrits à l'égard de la demande du Transporteur.

De là, le Transporteur demande à la Régie de prendre le dossier en délibéré et ce, dès réception de la présente. Le cas échéant, le Transporteur demeure disponible afin de répondre aux interrogations de la Régie à l'égard de la demande.

Par ailleurs, comme suite à la demande de renseignements numéro 1 de la Régie et en lien avec la réponse 1.1 du Transporteur déposée le 4 février 2016, celui-ci dépose la pièce HQT-1, Document 1 révisée, pour y refléter la mise en service en 1986 du poste de Kamouraska (page 7, ligne 5), ainsi qu'une liste des pièces révisée.

Les originaux vous parviendront sous peu.

Le Transporteur réitère que sa demande est conforme au cadre réglementaire et que la réalisation du projet est nécessaire, le tout tel que plus amplement décrit selon la preuve au dossier.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Me Yves Fréchette

/jg

p.j.